

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ITIE GABON

Rapport de mission



1. Introduction

A la demande du Collège « Administrations Publiques de l'ITIE-GABON » acceptée par le Coordonnateur national de l'ITIE-RDC, j'ai effectué, du 04 au 17 décembre 2022, une mission de service à Libreville/Gabon sur base de l'Ordre de mission n°067/COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2022 du 29 novembre 2022.

Objet de la mission :

Animer et participer aux travaux ci-dessous organisés par le Collège des membres du GMP /Gabon représentant l'Administration publique. Il s'agit de :

- Séminaire de formation à la Norme 2019 ;
- Vulgarisation et planification de la mise en œuvre des relais ITIE au niveau national et infranational ;
- Table ronde de dialogue multi acteurs sur les contraintes de divulgation des informations requises par la norme ITIE ;
- Atelier d'échanges avec les parties prenantes sur les propositions d'accélération des réformes de transparence dans les industries extractives.
- Echanges sur les possibilités d'intégration de l'ITIE dans les systèmes de divulgation.

2. Déroulement de la mission

2.1 Journées des 05 et 06 décembre 2022

Lieu : Hôtel Hibiscus, Quartier Louis.

Les activités ont démarré lundi 05 décembre 2022 après le mot d'ouverture du Ministre des mines et hydrocarbures suivi d'une présentation d'introduction par madame Frédérique EYANG BEYEME membre du collège Administration publique qui a brossé le contexte de la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon.

La journée du 05 décembre a été consacrée à la présentation puis à l'échange avec les parties prenantes sur la Norme dans son intégralité.

Mon intervention a été axée sur les deux chapitres de la Norme à savoir la partie technique (mise en œuvre de la Norme) et la partie administrative (la Gouvernance et gestion). Autant que faire se peut, l'intervention a été plus illustrative que littéraire avec des exemples concrets.

L'évaluation des pays de mise en œuvre étant faite en grande sur les exigences, l'essentiel de mon intervention s'est apaisé sur le contenu des 7 groupes d'exigences y compris les 12 principes de l'ITIE.

Le Gabon étant appelé à publier son premier Rapport en avril 2023 et se soumettre à la validation en avril 2024, une insistance a été observée sur le suivi du processus par le Conseil d'administration, en particulier ce que le pays doit faire pour se conformer aux échéances de déclaration et de validation.

Un débat animé et nourri a été observé sur les exigences ci-après : la gouvernance du groupe multipartite, l'octroi des droits extractifs, la publication des contrats, la production et les

exportations ainsi que la qualité des données. Le gros des questions a été posée par les membres des organisations de la société civile sans omettre cependant, les interventions pertinentes, au titre des questions ou commentaires, des représentants des entreprises et ceux de l'Administration (DG mines, Cour des comptes, conseillers ministériels).

Avec le concours des membres du groupe multipartite et les représentants de l'administration publique conviés à ces travaux, nous avons apporté des réponses à la grande satisfaction de l'assistance.

Sur base de l'exposé et des illustrations présentées sur chaque exigence tirée des expériences de mise en œuvre dans les deux pays, beaucoup de participants interrogés à la fin de la journée, ont estimé que l'échange avait été fructueux et mutuellement avantageux.

Après la restitution de la journée précédente, celle du 06 décembre 202 fut une réflexion sur une série des questions ci –après exposées et débattues en carrefour sous forme de table ronde. Il s'agit de :

- 1) La consolidation de la gouvernance: Opportunités et défis fonctionnels pour un Gabon conforme à la Norme ITIE à l'horizon avril 2024 ;
- 2) L'octroi des droits pétroliers, gaziers, miniers et tenue du Registre dans un contexte de re-adhésion à l'ITIE: possibilités et contraintes de divulgation des données requises conformément aux exigences 2.2 et 2.3 de la Norme ;
- 3) La publication des contrats conclus/modifiés ayant trait aux ressources naturelles dans un contexte de re-adhésion à l'ITIE: possibilités et contraintes de divulgation des données requises conformément à l'exigence 2.4 de la Norme ;
- 4) La conformité aux exigences d'exhaustivité, de ponctualité et de fiabilité des données du rapport ITIE-Gabon 2021: possibilités et contraintes de divulgation à l'horizon avril 2023 ;
- 5) L'organisation de la mise en œuvre de l'ITIE dans l'Administration et les Entreprises à travers les relais d'envergure national et infranational: Rôles et opérationnalité effective des relais.

Cinq groupes ont été constitués et chaque groupe a séparément traité la question le concernant. A la fin des travaux, chacun a présenté les conclusions de sa réflexion reprenant les constatations, les pistes de solution et les recommandations.

Pour ce qui est du groupe 5, sur base de la structuration de l'Administration publique du pays et celle des entreprises, une adaptation d'un modèle préparé par l'intervenant a été présenté tenant compte de l'expérience de la RDC dans la structuration des sources d'informations dans les entreprises extractives et les entités de l'Etat au niveau national, provincial et local.

Pour mieux traiter la question, le canevas proposé porte sur ces points :

- Sur base des informations requises par la Norme, Identifier et lister toutes les sources d'informations à tous les niveaux;
 - Identifier les responsables de toutes les sources d'informations et dans la mesure du possible, envisager une session de sensibilisation à l'ITIE;
 - Convenir des critères de sélection des points focaux;
 - Adresser des lettres, via les Ministres de tutelle, à tous les responsables leur demandant de désigner les points focaux aptes de faire le suivi des lettres auprès des structures;
 - Une fois désignés, assurer une session de sensibilisation à l'ITIE et explication des attentes puis constituer le répertoire des contacts par source;
 - Convenir du format des données et modalités de transmission;
- 

- Adresser des lettres aux responsables (si possible avec copie aux points focaux) précisant les données attendues et les dates retour;
- Prévenir les points focaux puis, à l'échéance, collecter les données.

Les constatations, les solutions et les recommandations proposées par chaque groupe sont contenues dans le rapport du séminaire et sont disponibles auprès du secrétariat collège Administration publique de l'ITIE-Gabon.

Le Ministre des mines étant empêché, les travaux du séminaire ont été clôturés par le Directeur général des mines.

En marge du séminaire, le 07 décembre 2022 avec quelques membres du collège Administration publique dont madame Frédérique et messieurs Didier et Tchicot, nous avons procédé, au siège de l'ITIE Gabon, à l'échange autour des contenus des présentations des journées 2 et 3.

2.2 Journée du 14 décembre 2022

Les travaux se sont déroulés dans un bon cadre du restaurant la sablière. Introduite par madame Frédérique Eyang, la journée fut consacrée à l'échange avec les parties prenantes sur les contraintes de divulgation des certaines informations de la Norme. Il s'agit des informations ci-après ciblées par les organisateurs : l'octroi des droits extractifs, la publication des contrats tenant compte des clauses de confidentialité, la publication des statistiques de production et des exportations ainsi que la collecte des revenus.

Chaque information, placée dans son contexte d'exigence ITIE a été présentée. Le document reprenait, au regard de chaque exigence, les dispositions exigées, celles dites optionnelles/encouragées ainsi que les contraintes possibles de divulgation. Les principales contraintes décelées ont trait à l'organisation/administration, technique et la législation.

Une fois de plus, cette présentation a suscité un débat nourri autour surtout des exigences sur l'octroi des droits extractifs et la publication des contrats dans un pays où jusque-là la législation n'est pas encore prise à cet effet et surtout par le fait que plusieurs contrats en cours de validité sont empreintes des clauses de confidentialité.

Au sujet de cette dernière, plusieurs participants notamment de la composante Entreprise (les pétroliers) ont estimé qu'il leur était difficile de procéder à la divulgation des contrats du moins pour le moment, sans l'aval de l'autorité publique.

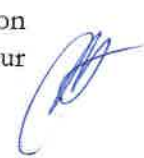
Après des explications assez détaillées sur le contenu de l'exigence 2.4 et le point 10 de la Norme sur la Politique d'ouverture de l'ITIE et se fondant sur la pratique suggérée par le représentant de la société Total, un consensus s'est dégagé quant à la possibilité de publier les contrats en occultant la partie contenant les clauses confidentielles.

D'autres points assez intéressants ont été échangés autour de la divulgation des propriétaires effectifs.

L'essentiel des débats est consigné dans le rapport de l'atelier disponible au collège administration publique. Il en est de même de la présentation du jour qui peut également être obtenue à la demande auprès de l'intervenant.

2.3 Journée du 16 décembre 2022

Les travaux se sont déroulés à l'hôtel Cristal et ont consisté en des échanges sur l'accessibilité des données ainsi que les possibilités de déclarations systématiques dans le contexte de ré-adhésion du Gabon. Le point clé de la journée était consacrée à la réflexion sur le plaidoyer à mener pour



parvenir une divulgation des informations requises par la Norme en particulier celles développées lors de la journée précédente.

Avant mon intervention portant sur « l'accessibilité de l'information au public au travers l'intégration de l'ITIE dans les systèmes de publication gouvernementaux et des entreprises », madame Frédérique Eyang a expliqué le contexte des travaux du jour. A l'issue de la présentation qui a été ponctuée des questions réponses à chaque étape, trois groupes ont travaillé sur trois thématiques ci-après : les possibilités de divulgation des contrats, l'existant en ce qui concerne l'accessibilité de la divulgation systématique et l'accélération de la mise sur pied des relais.

Après le jeu de questions réponses sur l'exposé, la restitution des travaux en carrefour et les questions y afférentes, le conseiller du Premier Ministre (M. Tchicot) a clos les travaux de la journée.

3. Considérations et conclusion

De manière générale, les participants à toutes ces activités ainsi que les organisateurs c'est-à-dire les membres du collège administrations publiques ont beaucoup apprécié l'accompagnement du secrétariat technique de l'ITIE RDC en termes de clarté des exposés sous forme des présentations pratiques des thématiques retenues que des réponses apportées aux questions posées par l'assistance durant les cinq les journées.

Cependant, il est à déplorer la faible participation des acteurs de l'administration publique à ces assises et le désintérêt du secrétariat technique permanent de l'ITE Gabon qui n'a pas daigné participer à ces travaux ne fut-ce que pour pouvoir apporter de la lumière sur tel ou tel point que l'intervenant n'avait peut-être pas bien approfondi au regard de sa méconnaissance du contexte du pays. En effet, elles n'ont pas répondu comme souhaité ce qui n'a pas permis d'approfondir des questions comme il était souhaité en particulier celles touchant la divulgation des contrats, l'octroi des licences, la confidentialité, la propriété effective et la déclaration par projet.

Néanmoins plusieurs structures étatiques étaient représentées par leurs hauts responsables (ex DG Mines, DG Hydrocarbures, Juges cours des comptes, un ancien Premier ministre, des Sénateurs.). Ceci a permis d'engager un débat de haut niveau sur l'ensemble des questions soulevées.

Aussi les organisations de la société civile (premier et deuxième jour), les entreprises (4^{ème} journée) et les représentants des bailleurs des fonds notamment la BAD, FMI et l'AFD (deuxième, quatrième et cinquième jours) ont participé activement aux débats.

En conclusion, l'accompagnement a eu le mérite de permettre aux organisateurs d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient assignés : la relance des activités du collège administration publique, la bonne compréhension de la Norme ITIE y compris les questions spécifiques, l'établissement d'un programme de mise sur pied des relais d'informations au niveau central et infranational et la mise sur pied d'un plaidoyer à mener auprès des autorités publiques aux fins de soutenir davantage la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon.

C'est avec le sentiment d'un devoir bien accompli que j'ai pris l'avion le samedi 17 décembre 2022 pour rentrer au pays via Brazzaville

Fait à Kinshasa, le 28 décembre 2022

Franck Nzira

